

Aide individuelle aux artistes plasticiens

2022



**Bilan 2022 des aides attribuées
par la DRAC Centre-Val de Loire
Évolutions sur la période 2000-2022**

Présentation du dispositif	p. 1
Bilan 2022	p. 2
Rétrospective 2000-2022	p. 3-5
<i>Répartition des aides en fonction de la nature du projet</i>	<i>p. 3</i>
<i>Répartition géographique</i>	<i>p. 3</i>
<i>Répartition par sexe et tranche d'âge</i>	<i>p. 3-4</i>
<i>Permanence et renouvellement</i>	<i>p. 4</i>
<i>Évolution des subventions</i>	<i>p. 5</i>

Le dispositif d'aide individuelle est destiné à soutenir et développer la création dans tous les domaines des arts visuels.

Ce dispositif comprend deux types d'aides :

- l'aide individuelle à la création, destinée au développement d'un projet artistique (montant maximum : 8 000 €) ;
- l'allocation d'installation d'atelier, permettant l'aménagement d'un local de travail ou l'acquisition de matériel destiné à l'activité de création artistique (montant maximum : 50 % du budget total HT).

La demande est déposée par l'auteur.e plasticien.ne par voie dématérialisée sur la plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/> auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de son lieu de résidence principal.

L'aide est attribuée par décision du préfet de région après avis d'une commission consultative réunie une fois par an. La composition de cette commission est détaillée dans l'article 4 du décret n°2015-92.

Quelques règles à respecter :

- Le bénéficiaire d'une aide à la création ne peut pas prétendre, sur un même exercice budgétaire, à l'attribution d'une allocation d'installation d'atelier ou d'une aide du Centre national des arts plastiques.
- Le bénéficiaire d'une aide à la création ou d'une allocation d'installation d'atelier ne peut pas prétendre à la même aide dans les trois exercices budgétaires suivant l'octroi de ladite aide.

En revanche, l'artiste ayant déposé une demande d'aide à la création peut, dès l'année suivante, déposer une demande d'aide à l'installation/équipement d'atelier et inversement.

Référence réglementaire :

Décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques.

Bilan 2022

La commission d'attribution des aides individuelles à la création, à l'aménagement et à l'équipement d'atelier d'artiste en matière d'art contemporain s'est réunie le 3 juin 2022 à la DRAC.

Sur avis de cette commission, 18 artistes ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 76 042 €.

. Création : 11 artistes (56 782 €)

. Équipement, aménagement d'atelier : 7 artistes (19 260 €) ;

13 artistes étaient aidés pour la première fois (création : 7 ; atelier : 6)

2 artistes pour la seconde fois (création : 1 ; atelier : 1)

2 artistes pour la troisième fois (création)

1 artiste pour la quatrième fois (création)

DPT	Civilité	Prénom	Nom	Age	Ville	Aide 2022	Aide(s) antérieure(s) à 2022
37	M	Mustapha	AZEROUAL	43	Tours	4 840 €	
37	Mme	Mathilde	BARON-HARJANI	29	Tours	3 500 €	
18	Mme	Karine	BONNEVAL	52	Jalognes	4 830 €	2012 (AIC), 2017 (AIC)
18	Mme	Anaïs	BOUDOT	38	Henrichemont	4 000 €	
37	M	Bernard	CALET	64	Tours	5 612 €	2009 (AIC)
37	Mme	Chloé	JEANNE	28	Tours	6 500 €	
18	Mme	Tatjana	KOMAROFF	26	Bourges	2 000 €	
18	M	Claude	PASQUER	85	Morogues	7 000 €	
37	M	Yvan	PETIT	53	Savonnières	7 000 €	2011 (AIC), 2014 (AIC), 2017 (AIC)
37	Mme	Julie	VERIN	39	Chinon	3 500 €	2013 (AIC), 2016 (AIA)
37	Mme	Anne-Lise	VOISIN	28	Tours	8 000 €	
Total aides à la création (AIC)						56 782 €	
28	M	Bernard	BLAISE	72	Maillebois	1 000 €	
36	M	Gaston	BERTIN	57	Vendœuvres	1 124 €	
37	Mme	Agathe	CHIRON	40	Villandry	1 508 €	
37	M	Nils	GUADAGNIN	37	Saint-Pierre-des-Corps	1 600 €	2009 (AIC)
37	Mme	Mélessande	HERDIER	37	Tours	8 000 €	
28	Mme	Shigeko	HIRAKAWA	69	Châteaudun	4 415 €	
37	Mme	Magda	HOIBIAN	57	Betz-le-Château	1 613 €	
Total aides à l'équipement l'installation d'atelier (AIA)						19 260 €	
Total 2022						76 042 €	

AIA : aide à l'équipement, l'aménagement d'atelier

AIC : aide à la création

Rétrospective 2000 - 2022

Depuis 2000, 171 artistes et 237 projets ont été soutenus par la DRAC Centre-Val de Loire au titre de l'aide individuelle aux artistes plasticiens pour un montant total de 910 140 €.

604 003 € (soit 66% du montant total) ont été attribués aux aides à la création ; 306 137 € (34% du total) à l'équipement ou l'aménagement d'atelier.

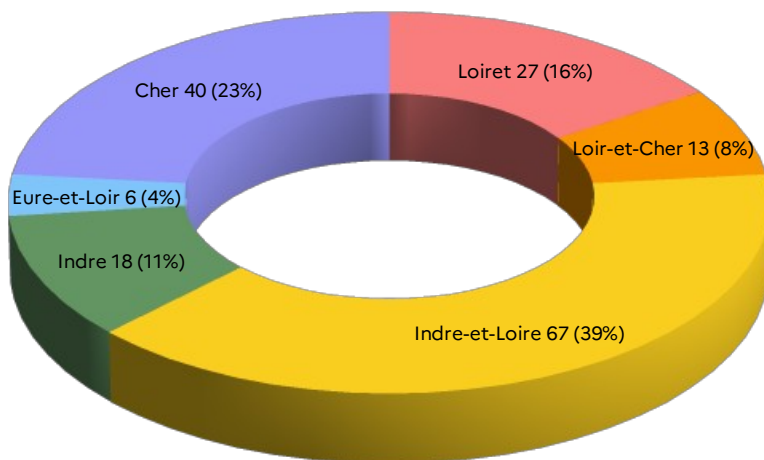
Ce dispositif a connu une interruption en 2008, année au cours de laquelle priorité a été donnée au projet et au fonctionnement des structures professionnelles de création et de diffusion de l'art contemporain.

En 2021, dans le cadre du plan de relance, une aide exceptionnelle aux jeunes artistes s'est ajoutée aux aides courantes.

Répartition des aides en fonction de la nature du projet

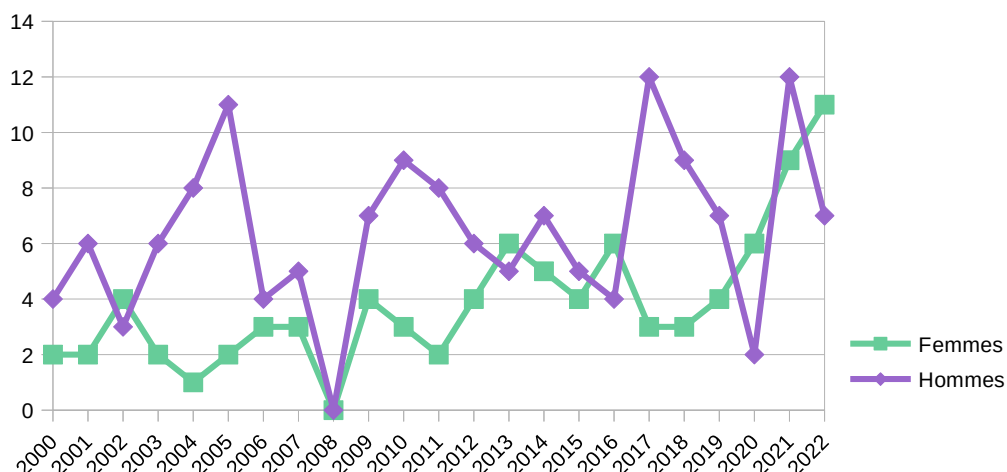
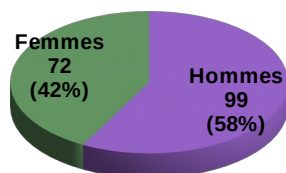
Type d'aide	Nombre	%
Création	155	65%
Installation d'atelier ou équipement	82	35%
Total période 2000-2021	237	

Répartition géographique (lieu de travail) des artistes soutenus entre 2000 et 2022

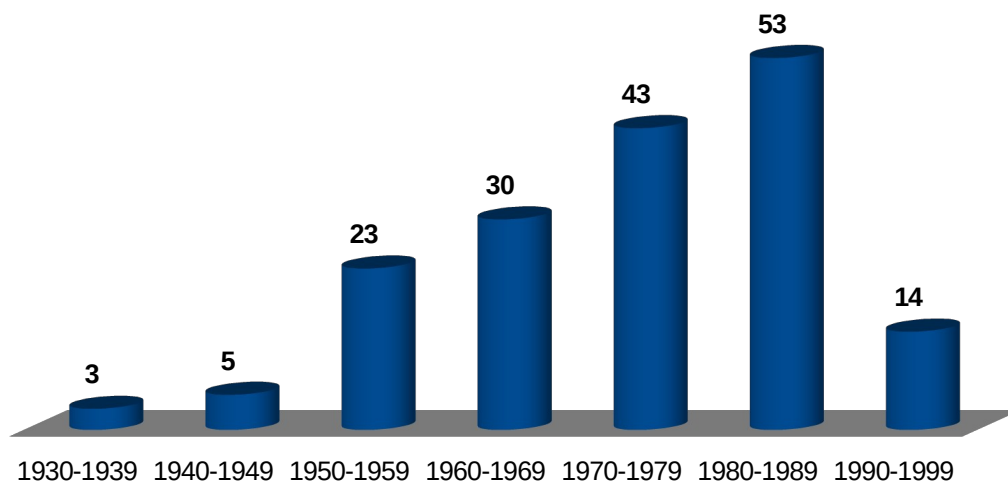


Répartition des artistes aidés en fonction de l'âge et du sexe

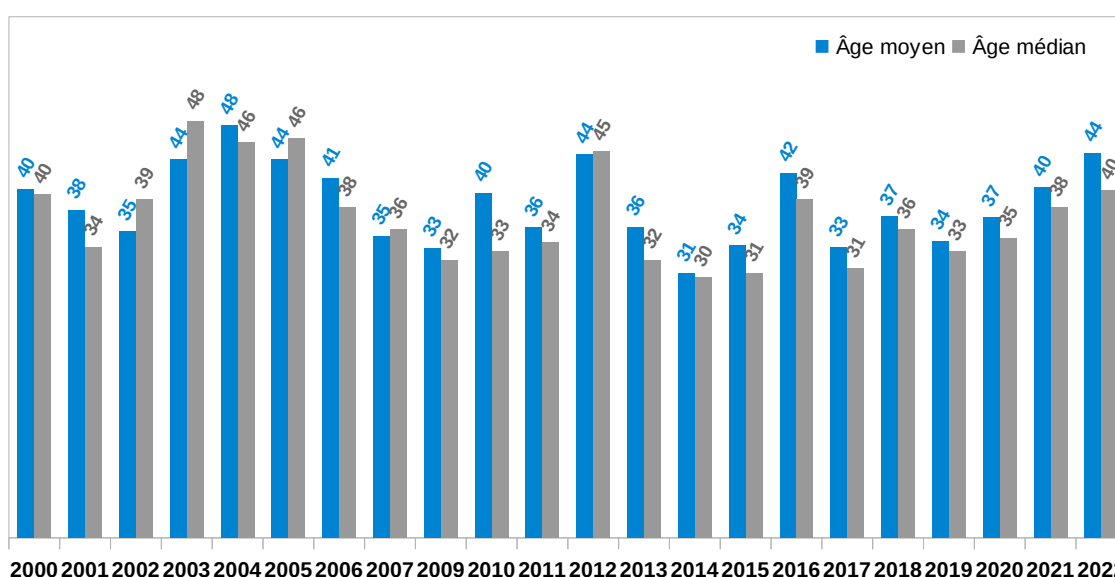
Sans atteindre la parité, le nombre d'artistes femmes augmente durant la période.



Répartition du nombre d'artistes aidés en fonction de leur date de naissance



Âge moyen et médian lors de l'obtention de la première aide



L'âge moyen et médian au moment de l'obtention de la première aide évolue peu au cours de la période. Il s'inscrit dans une fourchette entre 30 et 48 ans.

Permanence et renouvellement

Artiste ayant obtenus :	Nombre
1 aide	124
2 aides	31
3 aides	9
4 aides	5
5 aides	2
Total	171

3 aides

Alain BIET : 2005 (A), 2006 (C), 2017 (C)
 Claude BESNARD : 2012 (C), 2016 (C), 2019 (C)
 Marc BLANCHET : 2011 (C), 2017 (C), 2021 (A)
 Karine BONNEVAL : 2012 (C), 2017 (C), 2022 (C)
 Jacques HALBERT : 2013 (A), 2018 (A), 2021 (C)
 Jérémie LENOIR : 2010 (C), 2017 (C), 2020 (C)
 Valérie LERAY : 2009 (C), 2016 (C), 2020 (A)
 Diego MOVILLA : 2007 (C), 2011 (C), 2018 (C)
 Julie VERIN : 2013 (C), 2016 (A), 2022 (C)

4 aides

Fabrice COTINAT : 2003 (C), 2005 (A), 2007 (C), 2010 (A)
 Sammy ENGRAMMER : 2001 (C), 2005 (C), 2010 (C), 2019 (C)
 Olivier LEROI : 2002 (A), 2004 (C), 2011 (C), 2021 (A)
 Malik NEJMI : 2005 (A), 2009 (C), 2012 (A), 2016 (C)
 Yvan PETIT : 2011 (C), 2014 (C), 2017 (C), 2022 (C)

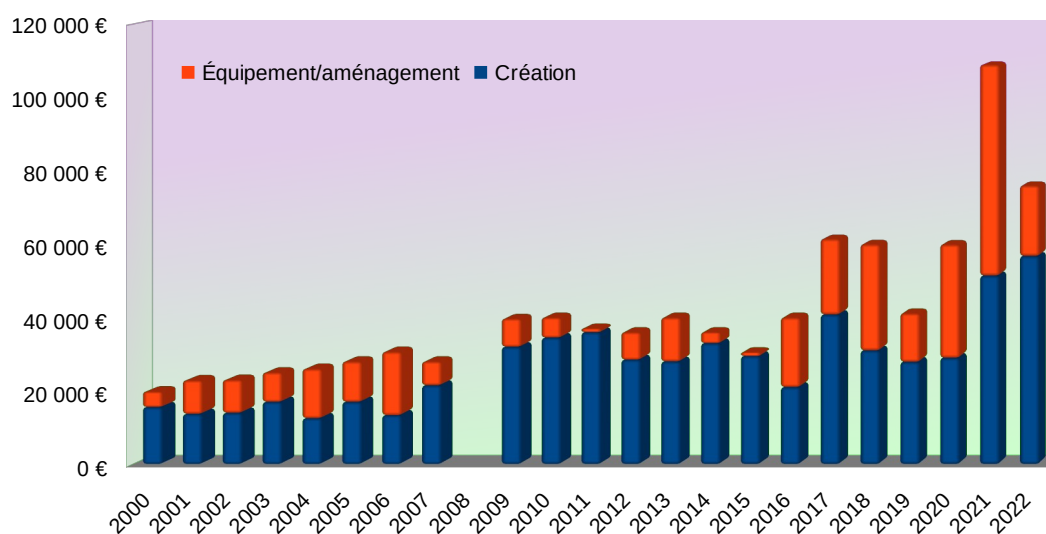
5 aides

Jérôme PORET : 2003 (I), 2000 (C), 2007 (C), 2009 (A), 2012 (C)
 Cécile LE TALEC-LIANCE : 2003 (A), 2005 (C), 2009 (C), 2015 (C), 2019 (C)

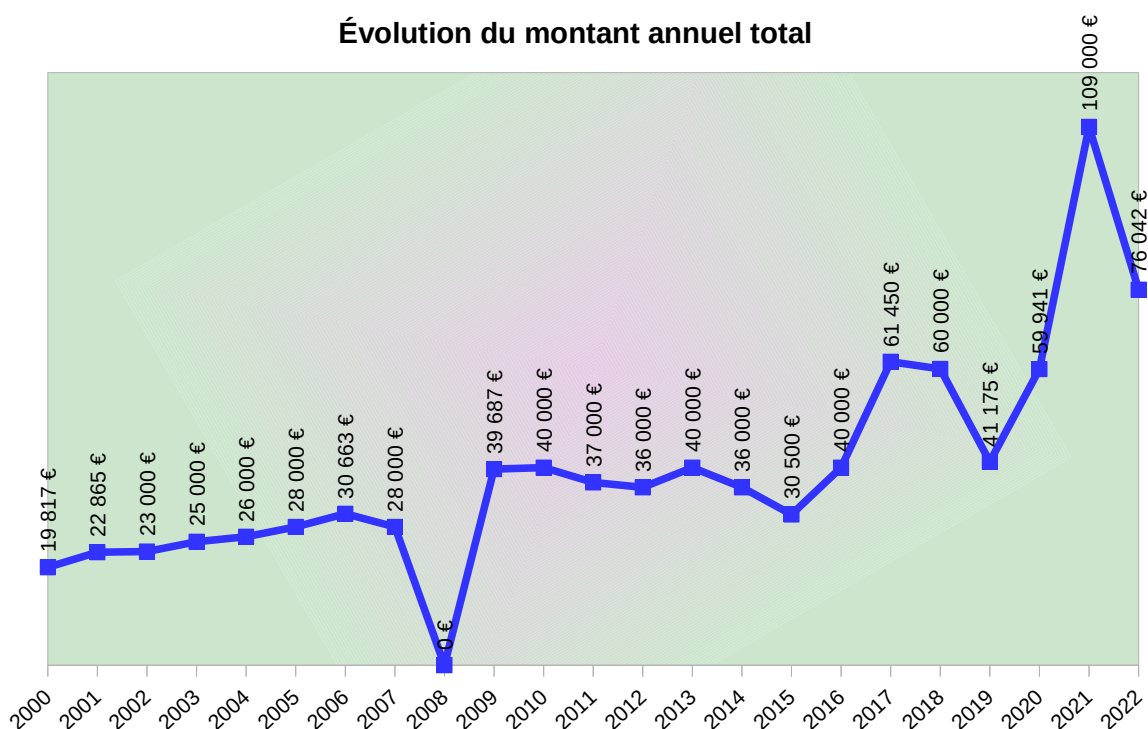
C = Création ; A = Atelier, équipement.

Évolution des aides aux artistes plasticiens sur la période 2000-2022

Évolution en fonction du type d'aide



Évolution du montant annuel total



En 2021, aux aides « courantes » (51 621 €) se sont ajoutées des aides exceptionnelles aux jeunes artistes pour un montant de 57 379 €, ce qui explique la courbe fortement ascendante cette année-là.

Fiche de synthèse réalisée par Isabelle Amouroux

Photo de couverture : Exposition. Centre de céramique contemporaine - La Borne (Henrichemont, Cher). Octobre 2021.

Fiche téléchargeable sur le site de la DRAC :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Ressources/Donnees-statistiques/Donnees-sectorielles/Arts-plastiques>

Pour plus d'informations :

Site de la DRAC Centre-Val de Loire

Rubrique arts plastiques :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Nos-secteurs-d-activite/Arts-plastiques-Pole-Creation>